

# Atton



Info n°26  
2e semestre 2010



# Le Mot du Maire



Même si l'heure n'est pas aux bilans, il n'en reste pas moins vrai que l'inauguration le vendredi 17 septembre du multi-accueil représente un événement majeur pour notre cité.

Ce nouvel ensemble traduit la volonté des membres du Conseil Municipal de prendre en compte au quotidien les besoins des habitants. A l'heure où l'environnement est au cœur de toutes les préoccupations, le rôle et le devoir des élus d'une collectivité sont d'anticiper les besoins de demain.

Après le chemin de Bré entièrement rénové en 2009, le chemin des Vanottes a vu sa concrétisation en cette fin d'année. Il servira également à faire connaître aux enfants des écoles tous les arbres fruitiers que l'on trouve en Lorraine.

Nous étudions la possibilité d'une liaison piétonnière entre Atton et Pont-A-Mousson le long de la route départementale.

2

Nous avons fait le choix du développement durable en lançant il y a quelques années le plan local d'urbanisme qui a déterminé les grands équilibres entre les espaces urbains, naturels et agricoles.

Atton s'illumine dès fin novembre. Bien que le contexte économique soit particulièrement difficile en ces de temps de crise, il nous semble justement primordial de célébrer les fêtes de fin d'année et de faire régner dans le village un air de fête.

Je vous souhaite à toutes et à tous un joyeux Noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire d'ATTON,  
Gérard LIGER

## Sommaire

Le Mot du Maire	2
Délibérations du Conseil Municipal	3
Multi accueil (SIVU) inauguration	6
CCAS	8
Familles Rurales - Association d'Atton	9
Manifestations qui ont eu lieu durant le Second Semestre	10
Ouverture du multi accueil au 1er septembre	11
En septembre, reprise des activités hebdomadaires	14
Le club informatique "Cyberatton"	16
Défilé d'halloween	17
FC ATTON	18
Un défibrillateur ?	20
Arrêté municipal	21
La mission locale du Val de Lorraine	22
Le syndicat mixte déchetteries - Déneigement	23

# Délibérations du Conseil Municipal

**SÉANCE DU 28 JUIN 2010**

## **Contrat éclairage public et illuminations**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'entreprise Prud'homme avec laquelle la mairie avait signé un contrat pour l'éclairage public et les illuminations a cessé son activité depuis le 1er juin 2010.

Des devis ont donc été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les termes de la convention proposée par l'entreprise S.V.T. pour un montant de 8 500 € HT/an.
  - Autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention.
- Adopté à l'unanimité.

## **Remplacement de l'ensemble de la sonorisation de l'Eglise**

La sonorisation de l'Eglise ne fonctionnant plus, Monsieur le Maire propose de la remplacer.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le remplacement de la sonorisation de l'Eglise pour un montant de 2 000 € HT.
- Adopté à l'unanimité.

## **Achat logiciel liste électorale**

Le Conseil Général nous a informés qu'il ne pouvait plus assurer la gestion de la liste électorale.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'achat d'un logiciel de gestion de la liste électorale pour un montant de 600 € HT.
- Adopté à l'unanimité.

## **Convention de mise à disposition de locaux pour la structure multi-accueil-crèche d'Atton**

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (crèche d'Atton) a été créé le 14 juin 2010.

Afin d'assurer sa compétence, la mairie d'Atton met à la disposition du S.I.V.U. les locaux situés 03 rue des Dames, dont elle avait réalisé les investissements de départ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Patrick MAHAUT, président du S.I.V.U multi-accueil crèche d'Atton n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité.

## **Indemnité d'assurance**

Suite à l'incendie de la sacristie de l'Eglise d'Atton, la société d'assurance propose le versement d'un acompte de 20 582 €. Le solde sera versé après vérification de la facture Fortune par la compagnie d'assurance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise l'encaissement du chèque de la société d'assurance d'un montant de 20 582 €.
- Adopté à l'unanimité.

**Cession EPF Lorraine / commune d'Atton**

Dans sa séance du 13 novembre 2008, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Maire à user de son droit de préemption pour le bâtiment de l'ancien presbytère situé 03, rue des Dames et à signer une convention avec l'EPF Lorraine.

Cette convention, effective à compter de la date de signature de l'acquisition par l'EPFL, soit le 29 avril 2009, prévoyait que l'acte de vente entre l'EPFL et la commune intervienne au plus tard le 30 juin 2013.

Une convention de mise à disposition des locaux à partir du 1er septembre 2010 entérinée entre la commune d'ATTON et le SIVU structure multi-accueil-crèche d'ATTON, préconise la mise à disposition du bâtiment.

De ce fait, la commune doit acheter à l'EPF Lorraine avant le 1er septembre l'ancien presbytère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente aux conditions indiquées dans le courrier de l'EPFL, soit 125 220 € payables en 3 annuités le 30/06/2011, 2012 et 2013.

Adopté à l'unanimité.

**Délibération modificative n°2 : ouverture de crédits**

Suite à l'achat du bâtiment situé 03, rue des Dames à EPF Lorraine, il serait nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits suivante :

4

**BUDGET PRINCIPAL  
Section Fonctionnement**

Article	Chapitre	Libellé		Dépenses	Recettes
		Fonction	Nature		
21318	041	Opérations patrimoniales	Achat bâtiment crèche	125 220 €	
16818	041	Opérations patrimoniales	Achat bâtiment crèche		125 220 €
TOTAL				125 220 €	125 220 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la délibération modificative n°2.

Adopté à l'unanimité.

**SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2010**

**Réalisation d'un chemin piéton entre Atton et Pont-à-Mousson**

Demandes de subvention.

Dans le cadre du projet d'aménagement global de sentiers piétonniers et pistes cyclables, Monsieur le Maire propose de réaliser la 3ème phase du projet consistant en l'aménagement d'une voie cyclable et piétonne entre le cœur de village d'Atton et l'entrée de ville de Pont-à-mousson. A ce titre, l'ADEVAL a transmis une proposition aux membres du Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le schéma proposé par l'ADEVAL pour un montant estimé à 90 750 € HT.
- Prévoit les crédits au BP 2011/2012.
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Adopté à l'unanimité

### **Remplacement de fenêtres salle polyvalente Dotation communale d'investissement**

Monsieur le Maire propose le remplacement de 5 fenêtres de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le remplacement de 5 fenêtres de la salle polyvalente pour un montant de 9 984 € HT.
- Prévoit les crédits au BP 2011.
- Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

- Sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation communale d'investissement.
- S'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien
- S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

### **Aménagement de la surface piétonne du stade Dotation communale d'investissement**

Monsieur le Maire propose l'aménagement de la surface piétonne du stade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'aménagement de la surface piétonne du stade pour un montant de 19 320 € HT.
- Prévoit les crédits au BP 2011
- Confirme que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution.

- Sollicite du Conseil Général une subvention au titre de la dotation communale d'investissement.
- S'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien
- S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

### **Installation d'une station météorologique**

L'association ATMO Lorraine Nord demande l'autorisation d'installer une station météorologique sur le territoire de notre commune pour réaliser la surveillance de la qualité de l'air.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise l'association ATMO Lorraine Nord à installer une station météorologique sur le territoire de notre commune pour réaliser la surveillance de la qualité de l'air.

Adopté à l'unanimité.



# SIVU MULTI-ACCUEIL

## SUITE ... ET INAUGURATION,

Ouverte le 1er septembre, la "Structure Multi-accueil crèche d'Atton" a reçu le vendredi 17 septembre 2010 à 17h00 la visite de Madame Nadine Morano, secrétaire d'état chargée de la Famille et de la Solidarité. Les officiels ont coupé le ruban tricolore et une plaque commémorative a été dévoilée par la secrétaire d'état et le Maire de la commune.

Après la visite de la structure flambant neuve, les discours ont eu lieu dans la salle polyvalente sous l'égide de nombreuses personnalités.

Le Maire a retracé l'historique des "Ch'Attons", nom de baptême de ce multi-accueil, il n'a pas oublié de louer le partenariat avec les communes qui composent le SIVU, ainsi que les financeurs et Familles Rurales Association d'Atton qui gère le lieu.

### • QUELQUES REPÈRES EN CHIFFRES :

**7** : le nombre de mois du chantier de la structure

**8** : le nombre de communes qui se sont associées dans le projet

**2** : le nombre d'années utiles pour mener à bien le dossier

**560 000 €** : le coût hors taxes (647 333 € TTC) du projet

**20%** : la part résiduelle payée par la commune et transférée au SIVU, les **80%** restant ont été financés par la CAF de Meurthe-et-Moselle (50%), la Région Lorraine (15%) et l'Europe via le FEDER (15%)

**25** : le nombre maximum de places disponibles dans cette structure

**24** : le nombre de représentants des communes au sein du SIVU (16 titulaires et 8 suppléants)

**247 000 €** : le coût de fonctionnement du multi-accueil pour 2011

**9 873 €** : le coût brut d'une place de multi-accueil

6





*La structure multi-accueil «les Ch'Attons» a été inaugurée le 17 septembre 2010, en présence de Madame la Ministre Nadine MORANO, en charge de la famille et de la solidarité.*

*Elle a reçu, pour sa réalisation, le soutien financier des partenaires suivants :*



**lorraine**



COMMUNE D'ATTON

*Son ouverture a été autorisée par le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle.*



**Membres du Conseil Municipal :** Denis JACQUEMIN, Christian LEJEAU, Edith MARCHAL, Hélène GUERZONI, Martine BENOIT, Nicolas PENEL

## MANIFESTATIONS

### *Opération brioche de l'amitié*

La vente des brioches de l'amitié a connu un formidable succès puisque la totalité a été vendue, soit 120 brioches. Merci à tous les habitants de notre village et aux membres du CCAS pour apporter ces pâtisseries à domicile.



### *Repas des anciens*

Pour la première fois, la salle Emile Gallé comptait la centaine (moins trois) de personnes au repas des anciens organisé chaque année. C'est avec bonheur que les uns dansaient sous la musique de l'orchestre Fleury pendant que les autres appréciaient le repas servi par Restaurabel.



Repas des anciens  
la doyenne Lucie Lejeau



Banque alimentaire

### *Plan canicule*

Cette année encore le CCAS était prêt à intervenir mais le plan canicule n'a pas été déclenché. Une liste est établie en mairie sur laquelle figure les personnes âgées, seules, qu'elles soient handicapées ou non. Si vous voulez figurer sur cette liste et être contacté par les membres du CCAS en cas de canicule, vous pouvez en faire la demande en mairie.

### **DON DU SANG**

32 personnes se sont rendues à la place de la mairie pour donner leur sang cet été. Cette collecte bénéficie aux malades et accidentés. Nous vous remercions pour votre générosité et votre indispensable et efficace participation.



# Familles Rurales

## Association d'Atton

L'A.F.R. ATTON, c'est votre association "Familles Rurales" locale avec pour vocation principale la mise en place et l'animation d'activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations.



### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

**Présidente** : Hélène (dit Mylène) GUERZONI

**Vice-présidents** : Jean-Christophe LANNO et Angélique LEMAIRE

**Trésorière** : Emilie DORANGE

**Trésorière adjointe** : Pierrette MORIN

**Secrétaire** : Nadine MOTTON.

Ainsi que les membres : Martine BENOIT, Agnès GOLAB, Sandrine et Olivier GUEDRA, Alain PARMENTELAT, Myriam PETITJEAN, Thierry ROUYER, Ghislaine DINE, Josselyne FONTAINE, Régis GROSSET, Virginie JOUVE.

**Que vous soyez nouvel arrivant à ATTON ou pas, la vie du village ne vous laisse pas indifférent, vous voulez faire partie de l'association, laissez vos nom, prénom, adresse et n° téléphone à l'adresse mail suivante : [afratton@orange.fr](mailto:afratton@orange.fr).**

Vous pouvez également vous renseigner et prendre contact pour les activités déjà mises en place, sur place auprès des animateurs aux horaires de fonctionnement ou sur le site de la mairie d'Atton (<http://www.atton.fr> - onglet Associations - Familles Rurales), à savoir :

- Le tennis de table pour ados et adultes : les lundis de 20 h 30 à 23 h 00
- Le maintien en forme : les mardis de 20 h 00 à 21 h 30 et jeudis de 20 h 00 à 21 h 00
- Les cours de musique : les mardis à partir de 16 h 30
- Le Club de la "Joie de Vivre": les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es)
- Le Club informatique "Cyber@atton":  
les lundis après-midi de 13 h 30 à 15 h 15 et de 15 h 30 à 17 h 15  
les mercredis après-midi de 13 h 00 à 15 h 00  
les vendredis de 18 h 00 à 20 h 00.

### COUT DE L'ADHESION POUR LA CARTE 2011

22 € par FAMILLE

15 € pour PERSONNE AGEE SEULE, VEUVE ou VEUF

Chaque carte délivrée est assortie d'un reçu fiscal (66 % du coût de la carte).

La période de validité court de Septembre 2010 jusqu'à fin de l'année suivante.

Cette carte ouvre droit d'accès à toutes activités proposées par l'association pour vous-même ou la famille.

Pour 2010, Familles Rurales association d'Atton compte 129 adhésions.

Nous vous remercions de votre participation à nos différentes manifestations et activités.

## Manifestations qui ont eu lieu durant ce Second Semestre

### ACCUEIL DE LOISIRS du 6 au 31 juillet LA 15<sup>ÈME</sup> BROCANTE du 30 août

L'accueil de loisirs a ouvert ses portes pendant 4 semaines pour accueillir 66 enfants. Sous la houlette de la directrice Syndie AMBS, assistée par 4 animatrices, Magalie NAVE, Chloé BASTIEN, Marine JANIN et Orlane RAGOT, ont su accueillir et occuper les enfants sur le thème " A nos pinceaux ", avec un vernissage proposé le 29 juillet de nos "peintres en herbe".

Les sorties proposées ont été appréciées par les enfants et les accompagnateurs. En règle générale, les enfants ont été contents de leur séjour.

Cette journée avait pourtant bien commencé avec du soleil en matinée, qui au cours de la journée à laisser place à la pluie vers 16 h 00, ce qui à précipiter le départ des exposants.

56 exposants locaux ou proches voisins, ont répondu présents à notre vide-grenier et nous les remercions. "Chineurs" et visiteurs ont pu arpenter les 427 mètres d'étalage de la rue des Dames afin de faire des affaires ou de trouver la pièce manquante. Vers midi, est arrivée la fanfare de Nomeny suivi d'un apéritif offert par la municipalité. La nouvelle disposition du stand "Familles Rurales" et du "coin repas" ont été appréciés.

Un GRAND MERCI à tous nos bénévoles, à tous ceux qui se sont associés à cette manifestation ainsi que la municipalité de PONT-A-MOUSSON pour son prêt de matériel.



# OUVERTURE DU MULTI ACCUEIL AU 1ER SEPTEMBRE

## 3 MOIS DEJA !!!

Baptisé "Les Ch'Attons", le multi-accueil d'Atton a ouvert ses portes il y a trois mois déjà !!!

Il peut accueillir des enfants âgés de 10 semaines à 6 ans dont des enfants porteurs d'un handicap et/ou maladie chronique.

L'agrément actuel est de 14 enfants, il passera à 20 puis 25 après décision et accord du médecin territorial de la PMI.

Les enfants sont entourés d'une équipe qualifiée, dynamique et pluridisciplinaire représentée par un Directeur et une Directrice Adjointe qui sont Educateurs de Jeunes Enfants, 2 auxiliaires puéricultrices, 2 personnes possédant le CAP Petite Enfance, une personne d'accompagnement et un personnel de service et d'un médecin référent qui assure des permanences.

Cette équipe accueille les enfants et veille à leur épanouissement.

Elle est de plus le lien privilégié avec les parents et des rencontres peuvent être organisées afin d'échanger sur la vie des enfants au sein de la structure.

Une section "Petite Enfance" constituée de bénévoles travaille étroitement avec Familles Rurales Association d'Atton et la Fédération Départementale afin d'apporter un soutien à l'équipe et ainsi être leur interlocuteur privilégié.

Pour faciliter cette coordination, chaque bénévole est référent :

- Mylène GUERZONI : du multi-accueil, du suivi des salariés et des fiches de paie

- Angélique LEMAIRE : du multi-accueil et du suivi des salariés

- Ghislaine DINÉ : du suivi des salariés et de la communication externe

- Nadine MOTTON : de la communication interne

- Virginie JOUVE : de la comptabilité

- Pierrette MORIN et Josseline FONTAINE : du suivi des salariés

et d'autres bénévoles interviennent au sein du multi-accueil dans d'autres domaines : Jean- Christophe LANNO et Myriam PETITJEAN.

Le multi-accueil rencontre un vif succès grâce également à des partenaires qui se sont investis et ont concouru à l'ouverture de celui-ci :

- partenaires financiers : SIVU, entreprises, etc...

- partenaires financiers et soutien technique : C.A.F. et Conseil Général.

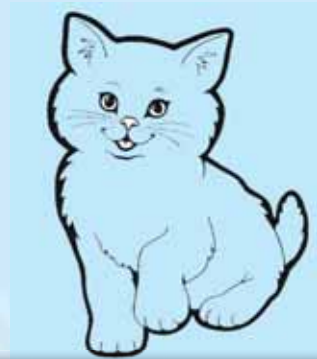
- et enfin Familles Rurales Association d'Atton qui est gestionnaire des "Ch'Attons"

Le multi-accueil "Les Ch'Attons" permet aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle et s'attache à défendre des valeurs pour le bien être de nos enfants.





Les Ch'Attons



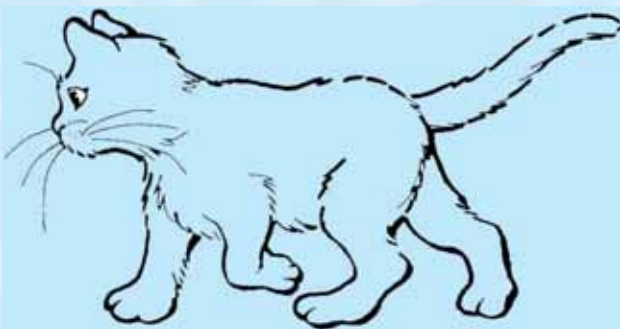
Les Ch'Attons



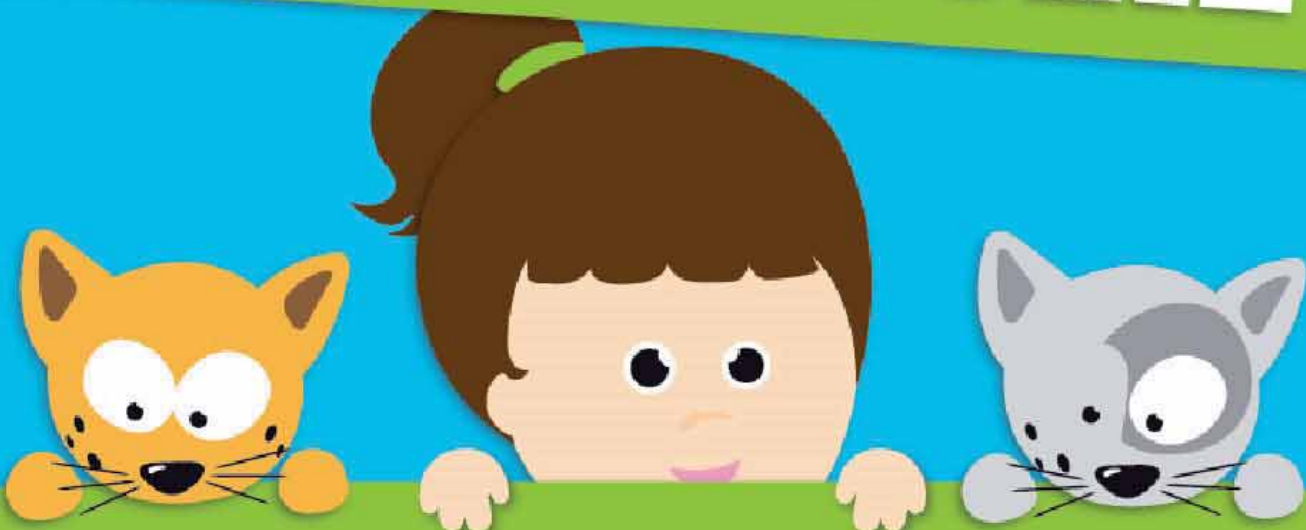
Les Ch'Attons



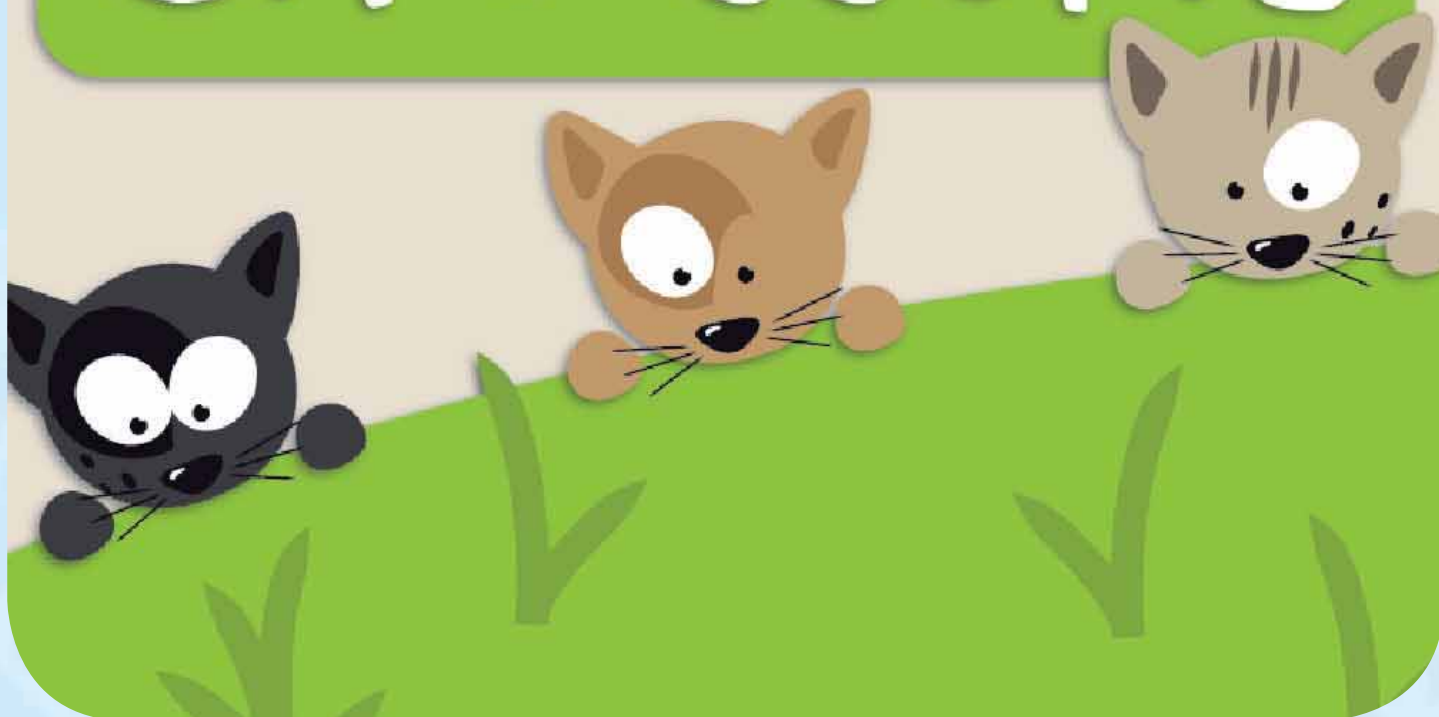
Les Ch'Attons



**MULTI-ACCUEIL**



Les  
Ch'attons



## EN SEPTEMBRE, REPRISE DES ACTIVITES HEBDOMADAIRES

### LA RENTRÉE DU CLUB DE «LA JOIE DE VIVRE»

Comme chaque année, la première activité à ouvrir ses portes en ce jeudi 2 septembre est le club de «La Joie de Vivre», présidé par Mylène GUERZONI. Les onze participantes ont repris leurs activités (jeux de cartes, de société, etc...), de même ont apprécié le repas servi au Restaurant «La Diligence» la semaine suivante.

Toutes nouvelles adhésions pour renforcer le club et en particulier les masculines seront les bienvenues, il suffit d'être en pré retraite ou en retraite.

Ces rencontres ont lieu les jeudis de 14 h à 18 h 00 à la salle Gaston BART, accompagnées d'un goûter vers 16 h afin d'apprécier ce moment de convivialité

### LES PONGISTES REPRENENT DU SERVICE



Pour ce début de saison, la section tennis de table compte 20 inscrits. Nous sommes heureux d'accueillir encore cette année de nouvelles recrues du village mais également des environs. Ce sang neuf amène une grande diversité de jeux et d'expériences qui permettent à chacun de progresser et d'évoluer toujours dans la bonne humeur. Le taux de fréquentation est important puisque nous sommes régulièrement entre 12 et 16 participants.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore noté et qui souhaiteraient participer l'activité tennis de table à lieu toujours les lundis soir de 20h30 à 23h00 minimum. Même pendant les vacances scolaires, et à la demande des pongistes les plus assidus, nous maintenons l'activité.

Et pour la bonne ambiance, il est devenu coutumier maintenant de fêter certains événements familiaux (pendant la pose uniquement) autour d'un petit verre et de petits gâteaux.

**Familiales**  
**rurales**  
*Vivre mieux !*



# Les Activités Hebdomadaires proposées à la Salle Polyvalente

## LE MAINTIEN EN FORME

La section "Maintien en forme" est l'activité phare de Familles Rurales, avec une quarantaine d'adhérentes. En ce mardi 7 septembre, 27 sportives ont répondu présentes lors de la reprise.

Les cours sont dispensés par la sympathique et dynamique Caroline HUSSON, brevetée des "Métiers de la forme". Les séances ont lieu les mardis de 20 h à 21 h 30 pour la séance de cardio et les jeudis de 20 h à 21 h pour la séance de renforcement musculaire. La cotisation demandée est de 30 € par trimestre.



## L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Reprise le 28 septembre des cours de guitare attirent un grand succès. Le Carrefour des Jeunes du Grand Valmon met à disposition de Familles Rurales, depuis plusieurs années, Alain GREINER professeur de guitare, intermittent du spectacle, dont les cours sont toujours appréciés. Pour cette rentrée, 10 élèves sont inscrits dont 9 Attonais. Les cours s'échelonnent de 16 h 30 à 22 h chaque mardi par séance de 30 minutes par personne à la salle Gaston BART (sauf pendant les vacances scolaires).

Des cours de batterie sont aussi proposés dans les locaux de la MJC de LANDREMONT avec Laurent LARBY comme professeur. Depuis quelques années, nous avons un fidèle à ces cours, Thibault IUNG.

En plus de la carte Familles Rurales d'Atton, vous devez prendre la carte d'adhésion de la MJC de LANDREMONT (enfants de - 12 ans : 10 € / étudiants : 12 € / adolescents et adultes : 16 € / famille : 20 €) accompagnée d'une cotisation mensuelle de 27 €.



Vous pouvez consulter à tout moment le site internet situé sur :

<http://www.atton.fr>

## LE CLUB INFORMATIQUE «CYBERATTON»

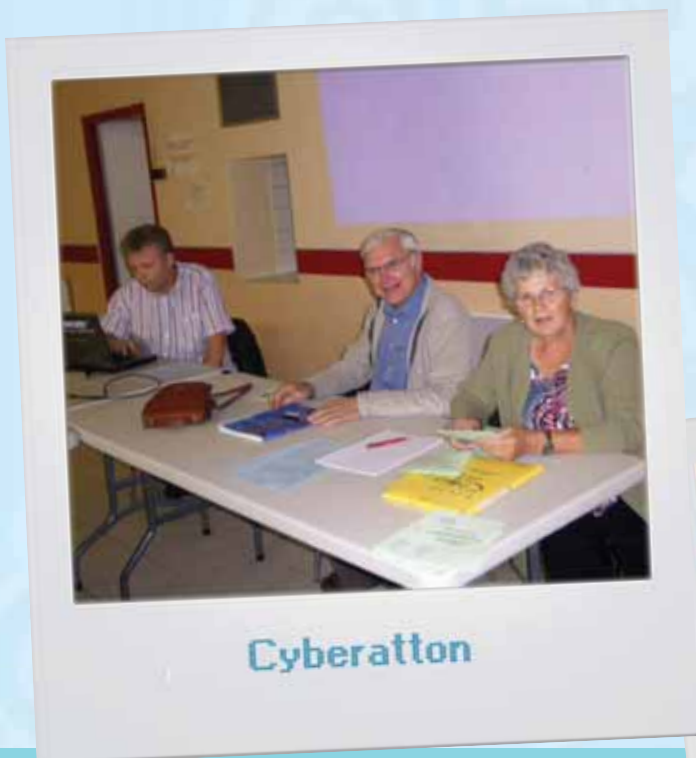
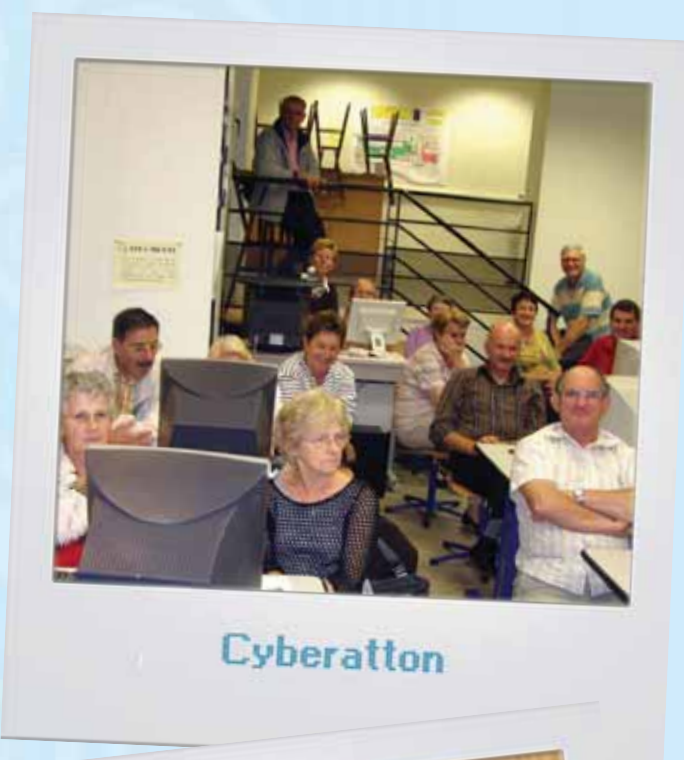
Le club Cyber@tton débute sa 7ème saison et a toujours pour objectif de partager les connaissances informatiques entre adhérents et animateurs. Olivier GUEDRA responsable du club avait invité adhérents anciens et nouveaux à une réunion d'information le vendredi 24 septembre.

Une présentation a été proposée du programme ainsi que les animateurs (Gilbert WENZEL, Eric FEDOR, et Olivier GUEDRA) qui dispenseront les mêmes spécialités principalement Windows, bureautique, multimédia et photos à des séances différentes (sauf pendant les vacances scolaires) :

- lundis de 13h30 à 15h15 et 15h30 à 17h15
- mercredis de 13h à 15h
- vendredis de 18h à 20h

Une cotisation annuelle est demandée de 38 € pour les Attonais et de 48 € pour les extérieurs. Les mineurs doivent avoir l'accord parental.

Depuis la rentrée, 26 adhérents se sont inscrits et participent aux séances de leur choix.



### LES MANIFESTATIONS A VENIR

- Vendredi 4 février : Assemblée Générale**
- Samedi 12 février : Repas dansant de la Saint-Valentin**
- Samedi 5 mars : Théâtre Delmois**
- Dimanche 13 mars : Loto du Club La Joie de Vivre**
- Samedi 2 avril : Marche du Cœur**
- Lundi 4 au 29 juillet : Accueil de loisirs**
- Dimanche 28 août : Brocante vide-greniers**
- Samedi 29 octobre : Défilé d'Halloween**

# LE DÉFILÉ D'HALLOWEEN

**VERS 15 HEURES, LE CORTÈGE CONSTITUÉ D'UNE QUARANTAINE D'ENFANTS A DÉBUTÉ SOUS LA PLUIE, QUI A CESSÉ PROGRESSIVEMENT AFIN D'APPRÉCIER PLEINEMENT LE DÉFILÉ.**

**APRÈS LE PARCOURS, UN GOÛTER A ÉTÉ OFFERT PAR LES BÉNÉVOLES, VOUS PROPOSANT DE LA SOUPE AU POTIRON (QUI A TOUJOURS UN GRAND SUCCÈS), DES PÂTISSERIES ET BOISSONS DIVERSES.**

**NOUS REMERCIONS LES HABITANTS POUR LEUR ACCUEIL ET, QUI ONT ENCORE UNE FOIS GÂTÉ EN CONSÉQUENCE LES ENFANTS.**



# FC ATTON

## LE BUREAU

**Président** : Jean Louis GEOFFROY  
**Vice-Président** : Ghislain ANSEMENT  
**Trésorière** : Nathalie GEOFFROY  
**Trésorière adjointe** : Danièle ANSEMENT  
**Secrétaire** : Priscilla GEOFFROY  
**Secrétaire adjointe** : Delphine CHERY

## LES EFFECTIFS



**Equipes Seniors** : Equipes Seniors : les deux équipes totalisent 45 licenciés et évoluent dans le championnat de Meurthe-et-Moselle Sud. Après 7 journées l'équipe A est 1ère du groupe A de 3e division avec 17 pts, 5 matchs gagnés et 2 nuls. Après 6 journées, l'équipe B est 7e du groupe F de 4e division avec 8 pts.

**Equipes Jeunes** : les débutants au nombre de 7, se sont particulièrement distingués lors du plateau du 9 octobre à Atton. L'équipe d'U 13 composée d'éléments a fusionné avec Leyr. Pour compléter ses équipes le club recherche des débutants et des U13, se présenter au stade, les mercredis de 14 h 30 à 16 h

**Les entraîneurs** : les équipes seniors A et B sont entraînées par Ghislain ANSEMENT, secondé par Patrick PILARCZIK et par Serge BOFFIN, toujours fidèle au poste. Les équipes de jeunes sont entraînées par Olivier CHERY et Manuel GATICA

**Les arbitres** : les deux arbitres du club sont François BLAISE et Etienne EDDY.



## LES MANIFESTATIONS ÉCOULÉES

### Challenge du souvenir du 13 juin :

Il regroupe les Challenges René Voigny et Damien Boffin et permet de rendre hommage à tous les Anciens du club disparus. Cinq équipes se sont affrontées et c'est l'équipe champenoise d'Hautvillers (51) qui a emporté le trophée. Trophée remis en jeu tous les ans et il faut 5 victoires consécutives ou non pour le conserver.

### Concours de pétanque du 11 juillet :

après 4 parties jouées sous une chaleur étouffante, la doublette Christian et Jean-Michel l'emporta sur la doublette Dimitri et Denis par 13 à 12 après une partie chaudement disputée. Les 36 participants ont tous reçu un lot.

**Méchoui du 14 juillet** : Si les convives n'étaient pas nombreux, la qualité était là et les amateurs de cochon grillé se sont régalés avec une viande tendre et parfumée, grâce au savoir faire des cuisiniers.

**Concours de quilles du 30 août** : la pluie étant de la partie, le concours s'est déroulé sous chapiteau. Après 3 jours de lancers, Raynal Prillieux l'a emporté avec 14 quilles contre 12 pour Jean-Louis Geoffroy et Johny Claudin.

**Départ en retraite de Danièle Ansement du 13 novembre** : une petite fête bien sympathique pour le départ en retraite de la trésorière adjointe du club. La visite de Gérard Liger, maire et de Patrick Mahaut, 1er adjoint a été appréciée par les dirigeants du club.





## MANIFESTATIONS FUTURES

**Vendredi 31 décembre : réveillon de la Saint-Sylvestre**

**Samedi 9 avril : soirée loto**

**Samedi 18 juin : assemblée générale**

**dimanche 19 juin : challenge du souvenir**

# UN DEFIBRILLATEUR ?

Dans le cadre de son engagement citoyen et de service public, la commune d'Atton a fait l'acquisition d'un DAE (Défibrillateur Automatique Externe) situé à l'entrée de salle polyvalente Emile Gallé. Cet appareil est à la disposition de tous.

Le défibrillateur choisi par la commune est un appareil automatique. Totalement fiable et facile d'utilisation, il ne délivre un choc électrique pour faire repartir le cœur qu'après avoir établi un diagnostic de l'état de la victime et après avoir vérifié que le malaise nécessite une défibrillation.

**Toute personne témoin d'un accident cardiaque peut utiliser un défibrillateur, même sans formation médicale ou aux premiers secours.**

- L'appareil est mis à la disposition du public. Il permet d'intervenir rapidement en attendant l'arrivée des secours.

- Lorsque vous allez utiliser le DAE, ne pas oublier d'avertir les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 depuis votre téléphone mobile.

## La chaîne de survie

L'utilisation d'un défibrillateur intervient dans une chaîne de survie.

- Alerter les secours ou demander à un témoin de le faire pour vous.

- Pratiquer une réanimation cardio pulmonaire (RCP)

- Dénuder la poitrine de la victime,

- Poser vos mains au niveau du sternum et commencer un massage cardiaque en appuyant fortement à plusieurs reprises sur la poitrine de la victime,

- Continuer jusqu'à l'arrivée du défibrillateur ou des secours.

## Utiliser le défibrillateur :

- Ouvrez le défibrillateur et allumez-le,

- Posez les électrodes comme indiqué,

- L'appareil vous guide en vous donnant des instructions vocales,

- L'appareil analyse automatiquement le rythme cardiaque et en cas de trouble détecté, il délivre le choc électrique.

## QUESTIONS ?

- Je n'ai aucune formation médicale est-ce que je peux me servir d'un défibrillateur ?

Le défibrillateur installé en salle polyvalente est



automatique. Vous pouvez donc sauver une vie sans formation médicale particulière. Il suffit de vous laisser guider étape par étape par les instructions que vous donne l'appareil.

- Comment je sais si la personne inanimée est victime d'un arrêt cardiaque ?

La personne est victime d'une perte de conscience brutale. Il n'y a plus de respiration perceptible.

- Avec le défibrillateur est-ce que je ne risque pas d'aggraver l'état de la personne à cause du choc électrique ?

Le défibrillateur automatique analyse l'état de la victime. Il ne délivrera le choc que si nécessaire.

- Peut-on utiliser le défibrillateur sur un enfant ?

Oui vous pouvez, mais il est rare qu'un enfant soit victime d'un arrêt cardiaque nécessitant la mise en œuvre d'un défibrillateur.

- Si la personne décède après utilisation du défibrillateur, est-ce que je peux être tenu pour responsable ?

Il faut savoir qu'après 3 minutes sans oxygène le cerveau est endommagé. Toute intervention vaut la non-assistance à personne en danger qui est punie par la loi.

## QUE DIT LA LOI ?

En France, la loi oblige chaque citoyen à porter secours à personne en danger, bien sûr dans la mesure de ses moyens et de ses capacités.

Concernant les défibrillateurs, un décret du 4 mai 2007 (N° 2007-705) autorise la mise sur le marché de défibrillateurs automatiques externes ou semi-automatiques.

Ce décret indique également que "Toute personne même non médecin est habilitée à utiliser un défibrillateur automatique externe."

# ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune d'ATTON,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L 2212.2, L 2122.34, L 2215.1 et L 2512.13,  
VU le Code de la santé publique, et plus particulièrement les articles R 1336.6 à R 1336.10,  
CONSIDERANT les nuisances sonores pouvant porter atteinte à la tranquillité du voisinage,

**ARTICLE 1 :** Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit.

**ARTICLE 2 :** Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente au présent article :

- fête de la musique,
- feux de la St Jean,
- fête du 14 juillet,
- fête du 31 décembre.

**ARTICLE 3 :** Les occupants des locaux d'habitation, de leurs dépendances, ainsi que des véhicules doivent prendre toutes précautions de jour comme de nuit pour que le voisinage ne soit pas troublé par des bruits émanant de ces lieux privés, notamment d'appareils et dispositifs de diffusion sonore.

**ARTICLE 4 :** Dans les propriétés privées, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers ou des professionnels à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,**
  - **les samedis de 10h à 12h et de 15h à 19h,**
  - **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**
- Ils sont donc interdits en dehors de ces horaires.

**ARTICLE 5 :** Animaux domestiques : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité et la santé des voisins, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**ARTICLE 6 :** L'utilisation d'engins motorisés tels que mini-moto et quads entraîne bien évidemment des nuisances sonores et surtout danger pour les usagers de la route. Il est donc interdit d'utiliser les rues de la commune comme des pistes ou des circuits d'engins motorisés tels que mini-moto et quads.

**ARTICLE 7 :** Tout arrêté municipal antérieur est abrogé.

## **ARTICLE 8 :** CONSTATATION ET REPRESSION DES INFRACTIONS

Sont habilitées à procéder à la recherche et à la constatation des infractions aux dispositions du présent arrêté les personnes mentionnées à l'article L48 du code de la santé publique et à l'article 2 du décret n° 95-409 du 18 avril 1995.

Les infractions sont sanctionnées :

- par des contraventions de 3e classe lorsqu'elles relèvent des dispositions des articles R 48-1 à R 48-5 du Code de la Santé Publique, R 239 du Code de la Route et R 623-2 du Code Pénal,
- par des contraventions de 1ère classe lorsqu'elles relèvent de l'article R 610-5° du Code Pénal.



**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Dieulouard et tout agent assermenté pour l'exécution du présent arrêté.



Le droit au calme chez soi est un droit fondamental et il est important que chacun fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

# LA MISSION LOCALE DU VAL DE LORRAINE ET DE LAXOU AU SERVICE DES JEUNES



PRÉSENTE SUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES DE NOTRE TERRITOIRE, LA MISSION LOCALE DU VAL DE LORRAINE ET DE LAXOU, AVEC LE SOUTIEN DU FONDS SOCIAL EUROPÉEN, EXERCE UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ AVEC UN OBJECTIF ESSENTIEL : PERMETTRE À TOUS LES JEUNES DE 16 À 25 ANS DE SURMONTER LES DIFFICULTÉS QUI FONT OBSTACLE À LEUR INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE.

AINSI CHAQUE ANNÉE, PLUS DE 1600 JEUNES DEMANDEURS D'INSERTION, SONT ACCUEILLIS PAR LES CONSEILLERS DE LA MISSION LOCALE. ILS LES INFORMENT, LES ORIENTENT ET LES ACCOMPAGNENT EN CONSTRUISANT AVEC EUX LEUR PARCOURS PERSONNALISÉ VERS L'EMPLOI. ILS APPORTENT UN APPUI DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI AINSI QUE DANS LES DÉMARCHES D'ACCÈS À LA FORMATION, À LA SANTÉ, AU LOGEMENT, AUX DROITS, À LA CITOYENNETÉ.

LA MISSION LOCALE A ORGANISÉ SON ACTION POUR OFFRIR À CHAQUE JEUNE UN APPUI INDIVIDUALISÉ. APRÈS UN PREMIER ACCUEIL, IL SERA PRIS EN CHARGE PAR UN CONSEILLER OU UNE CONSEILLÈRE EN INSERTION QUI DEVIENDRA SON RÉFÉRENT HABITUEL ET PERMANENT PAR LA SUITE. CETTE AIDE PEUT ALLER DE LA SIMPLE INFORMATION JUSQU'À L'ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS EN FONCTION DES BESOINS DE CHACUN.

LA MISSION LOCALE ORIENTE ET ACCOMPAGNE LES JEUNES DANS LES ACTIONS DE FORMATION MISES EN ŒUVRE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL. ELLE CONJUGUE SES EFFORTS AVEC CEUX DES AGENCES LOCALES POUR L'EMPLOI AFIN DE PROPOSER AUX JEUNES UN ENSEMBLE DE SERVICES DE MISE EN RELATION AVEC LES EMPLOYEURS. ILS PEUVENT AINSI CONSULTER LES OFFRES D'EMPLOI DU PÔLE EMPLOI, AINSI QUE LES OFFRES PROVENANT DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE LA MISSION LOCALE (AGENCE D'INTÉRIM, CHAMBRES DE MÉTIERS...) OU DIRECTEMENT DES EMPLOYEURS. MAIS AVANT DE POSTULER À UNE OFFRE D'EMPLOI, ILS PEUVENT BÉNÉFICIER DES SERVICES DE L'ATELIER DE RECHERCHE D'EMPLOI AFIN DE PRÉSENTER AU MIEUX LEUR CANDIDATURE.

LA MISSION LOCALE VOUS ACCUEILLE DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H00 ET DE 13H30 À 17H00, JUSQU'À 16H00 LE VENDREDI, AVEC UNE FERMETURE HEBDOMADAIRE LE MARDI APRÈS-MIDI. SUR SIMPLE APPEL TÉLÉPHONIQUE VOUS POURREZ OBTENIR UN RENDEZ-VOUS POUR UN ENTRETIEN PERSONNALISÉ.

## LA MISSION LOCALE C'EST 3 SITES D'ACCUEIL PERMANENT :

### MAISON DE LA FORMATION

8 RUE DE LA POTERNE  
54700 PONT-À-MOUSSON

03.83.81.47.32

### CENTRE SOCIAL COMMUNAL

1 RUE DES ACIÉRIES  
54340 POMPEY

03.83.24.30.72

1 PLACE DE L'EUROPE  
54520 LAXOU

03.83.9085.86

# LE SYNDICAT MIXTE DECHETTERIES

Un nouveau conteneur pour le ramassage du textile va être installé d'ici peu sur notre commune entre l'école et la mairie, afin d'alléger les ordures ménagères.

Ce conteneur pourra recevoir le linge de maison, les chaussures, la petite maroquinerie, les jouets non électroniques et bien sûr les vêtements.

## DENEIGEMENT

En période hivernale, des chutes de neige sont possibles.

En plusieurs endroits de la commune des bacs à sel de couleur jaune ont été mis à votre disposition, ce sel est uniquement pour les habitants d'Atton.

En cas d'utilisation de sel sur les trottoirs, il est recommandé d'en user avec modération notamment près des arbres et des espaces verts.

Pour les voiries une convention d'astreinte de déneigement avec un exploitant agricole est mise en place. Il dispose d'une lame de déneigement et d'une saleuse portée sur un engin agricole. Un stock de sel conséquent est prévu pour faire face aux épisodes neigeux.

Afin de permettre le déneigement des voiries dans des conditions de sécurité optimum, il est demandé aux riverains de ne pas garer sur la même hauteur sur les 2 trottoirs ainsi que sur la route leurs véhicules pour permettre que la lame de déneigement n'occasionne des dégâts sur les voitures en stationnement.

(Si vous constatez des bacs à sel vides, merci d'en informer le secrétariat de mairie).



# Mairie d'Atton



Adresse postale ;  
1 rue des Dames  
54700 ATTON  
France

Numéro de téléphone :  
03.83.82.11.72 + 33.383.821.172  
Numéro de Fax :  
03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : [mairie.atton@wanadoo.fr](mailto:mairie.atton@wanadoo.fr)

Horaire d'ouverture :  
lundi : de 14h00 à 19h00  
mardi : de 8h00 à 12h00  
mercredi : de 9h00 à 12h00  
jeudi au vendredi : de 8h00 à 12h00  
samedi : de 9h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :  
Directeur de la publication : Gérard LIGER  
Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT  
Rédaction, photos, relecture :  
D. JACQUEMIN, P. GROSGEORGE, M. GUERZONI, E MARCHAL,  
P. MORIN, T. ROYER, N.MOTTON  
Calendrier : F. IUNG  
Secrétariat : A. HANRIOT  
Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10  
Design et mise en page : Arteplus  
Diffusion : Mairie d'ATTON.